CONSULTATION DES MEMBRES - 1ER JUILLET – 1er décembre 2013
DOCUMENT RÉCAPITULATIF

**Projet d'amendements à apporter à la NIMP 5 (*Glossaire des termes phytosanitaires*) (1994-001)**

Le Groupe technique sur le Glossaire procède régulièrement à l'examen, la révision et la mise à jour de la NIMP 5 (*Glossaire des termes phytosanitaires*)[[1]](#footnote-1), comme l'indique la spécification GT5 (Groupe technique sur le Glossaire)[[2]](#footnote-2). À ses réunions d'octobre 2012 et de février 2013[[3]](#footnote-3), le Groupe technique sur le Glossaire a formulé des propositions d'ajout, de révision et de suppression de termes et de définitions dans la NIMP 5. Ces propositions concernent certains termes qui figurent dans la liste de thèmes pour les normes de la CIPV[[4]](#footnote-4) et spécifient les modifications qui en découlent. De plus, à sa réunion de février 2013, le Groupe technique sur le Glossaire a débattu de ce que désignait le terme « végétaux » (*plants* en anglais) et a proposé, à cette occasion, une modification du champ d'application de la NIMP 5. Cette question figure également dans le projet.

À sa réunion de mai 2013[[5]](#footnote-5), le Comité des normes a approuvé le projet d'amendements à apporter à la NIMP 5 (*Glossaire des termes phytosanitaires*), en vue de sa communication aux membres pour consultation.

La durée de la consultation des membres de 2013 pour les projets de NIMP est de 150 jours (du 1er juillet au 1er décembre 2013).

Les membres de la CIPV[[6]](#footnote-6) sont invités à examiner ce projet d'annexe et à faire part de leurs observations par l’intermédiaire de leur point de contact de la CIPV, au moyen du Système de communication en ligne des observations de la CIPV[[7]](#footnote-7). Pour toute demande d'assistance à ce sujet, prière d'envoyer un courrier électronique à l'équipe chargée du Système, à l'adresse suivante:
IPPC-OCS@fao.org.

1. NIMP 5 et sa version en ligne: <https://www.ippc.int/fr/publications/online-version-glossary-phytosanitary-terms-all-languages> [↑](#footnote-ref-1)
2. Spécification GT5: <https://www.ippc.int/fr/core-activities/standards-setting/approved-specifications-draft-ispms-under-development> [↑](#footnote-ref-2)
3. Rapports des réunions du Groupe technique sur le Glossaire d'octobre 2012 et de février 2013: <https://www.ippc.int/fr/node/486> [↑](#footnote-ref-3)
4. Liste de thèmes pour les normes de la CIPV: <https://www.ippc.int/fr/core-activities/standards-setting/list-topics-ippc-standards> [↑](#footnote-ref-4)
5. Section 5.6 du rapport de la réunion du Comité des normes de mai 2013: <https://www.ippc.int/fr/core-activities/standards-setting/standards-committee> [↑](#footnote-ref-5)
6. Par définition, les membres de la CIPV sont les parties contractantes, les organisations nationales de la protection des végétaux (ONPV), les organisations régionales de la protection des végétaux (ORPV) et les organisations internationales pertinentes. [↑](#footnote-ref-6)
7. Système de communication en ligne des observations de la CIPV: <http://ocs.ippc.int/index.html> [↑](#footnote-ref-7)